

Le lieutenant Pannetrat est un ancien instituteur qui, par sa courageuse conduite, s'est acquis une gloire dont l'honneur rejaillit sur tout le corps enseignant du département. Sa place était bien à la cérémonie de dimanche. Ses collègues, les mutilés de la Haute-Marne, d'autre part, ont été heureusement inspirés en le mettant à leur tête. Il est digne de présider leur si douloureuse, mais en même temps si superbe Association.

Savez-vous à qui je pensais en l'entendant au banquet qui a suivi l'inauguration, exprimer des sentiments si nobles dans une langue si élevée. Je pensais aux trois cents chevaliers français auxquels les musulmans avaient crevé les yeux, durant la septième Croisade et pour lesquels saint Louis fit construire, à Paris, un hôpital fameux : l'Hôpital des Quinze-Vingts.

Hélas ! ils sont plus de trois cents, plus de quinze-vingts, les poilus de France pour qui, depuis 1918, la vie est une nuit éternelle.

Gloire à eux.

Léon SIRJEAN.

BIBLIOTHEQUE

Le « Phare de France », 14, rue Daru, vient de publier :

Pierre Benoît : *Kænigmark* (6 volumes).

La « Société d'Impression et de Reliure du Livre de l'Aveugle », 48, rue de Miromesnil, Paris, vient de publier :

Chateaubriand : *Atala*.

Léon Cléry : *De Paris à Lahore*.

Geniaux : *Les Conteurs Kabyles*.

Selma Lagerlof : *Le Merveilleux Voyage de Nils Holgerson*, volumes 6 et 7.

Livres sous presse :

Balzac : *Un chef-d'œuvre inconnu*.

Claude Farrère : *La Bataille*.

Gennevray : *Les Petits Robinsons de Roc-Fermé*.

Victor Hugo : *Ruy Blas*.

Franz d'Urgny : *Histoire de la Musique*.

A VENDRE

Deux bicyclettes marque « Peugeot », avec l'accoupleur « Card », à vendre 800 francs. S'adresser au camarade Hédouin, 14, rue Abel, Paris (12^e).

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Girard (Auguste), à la Guerche-de-Bretagne (I.-et-V.), nous font part de la naissance de leur fils Roger-Jules-Marie-Emile, né le 4 mai 1923.

Notre camarade et Mme Guillo (Louis), de Saint-Jean Brévelay (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fille Elise-Jeanne-Marie, née le 25 avril 1923.

Notre camarade et Mme Roche (Jean), à Saint-Chamond (Loire), nous font part de la naissance de leur fils Jean.

Notre camarade et Mme Remond (Georges), à Braux (Côte-d'Or), nous font part de la naissance de leur fils René, né le 11 avril 1923.

Notre camarade et Mme Masson (René), à Plougasnou (Finistère), nous font part de la naissance de leur fils Jean.

Notre camarade et Mme Christophe (Marie-Auguste), à Vallauris (Alpes-Maritimes), nous font part de la naissance de leur fils Pierre-Georges.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Bertrand (Pierre), à Pont-de-Salars (Aveyron), nous fait part de son mariage avec Mlle Irma Bousquet, célébré le 16 avril 1923.

Notre camarade Franc, à Pau (Basses-Pyrénées), nous fait part de son mariage avec Mlle Madeleine Saliceti.

Notre camarade Gerentes (Jacques), à Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Gagne, célébré le 5 mai 1923.

Notre camarade Brinon, à Paris, nous fait part de son mariage avec Mme Gonthier, célébré le 26 mai 1923.

Notre camarade Lallemand (Georges), à Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Renée Guichard, célébré le 4 avril 1923.

Notre camarade Duguerville, à Chepy, par Valines (Somme), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie-Juliette Delignières, célébré le 26 mai.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Brossard à Valencin (Isère).

De la femme de notre camarade Trouilleux, à Solesmes (Nord).

De la fille de notre camarade Chasselade Joseph.

Du fils de notre camarade Lotée, à Haubourdin (Nord), à l'âge de 11 mois.

Du père de notre camarade Georges Remond à Braux (Côte-d'Or).

Du père de notre camarade Erouart Fernand, à Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais).

Nous prions les familles de vouloir bien recevoir ici l'expression de nos bien sincères condoléances.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 1923

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence d'Izaac.

Sont présents : L'Evesque Gaston, Noireaux, Favret, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bois, Courteix, Delage, Dufourc, Durat, Gudefin, Laffargue, Lagarde, Malgat, Sainte-Rose, Grillet.

Les administrateurs ayant écrit : Antoine, Leveau, Robert Maurice, Sigault, Toudouri.

Excusés : Goubin, Scapini.

Assistent à la séance : M. de Traversay, président du Comité d'action. Les camarades : Boidin, Briant, Bruson, Dumont, Heuze, Saillot.

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Procès-verbal adopté.

2° Lecture des situations financières de février et mars.

ARNAULT. — Avons-nous fait un paiement pour la maison ?

LE PRÉSIDENT. — Non pas dans le courant de mars, mais en avril.

ARNAULT. — Quel est le disponible ?

LE TRÉSORIER. — 235.000 francs.

ARNAULT. — Nous avons 235.000 francs en banque, puisqu'on n'a pas de paiement en ce moment, pourquoi ne prend-on pas des bons du Trésor, c'est une question d'intérêt et de sécurité.

LE TRÉSORIER. — C'était impossible, nous avions des paiements en perspective et il nous fallait garder une certaine somme disponible immédiatement.

ARNAULT. — A l'heure actuelle, nous avons encore 60.000 francs de plus dans les banques.

LE TRÉSORIER. — Il faut s'attendre à ce que les entrepreneurs de Franceville nous demandent des provisions.

ARNAULT. — C'est entendu, mais il y a intérêt pour nous à prendre des bons du Trésor chaque fois que la somme en vaut la peine.

LE TRÉSORIER. — D'accord, mais étant donné les prévisions du Conseil lui-même et de l'Assemblée générale, je suis obligé d'avoir toujours une certaine somme d'avance.

LAGARDE. — Quel est l'intérêt des bons du Trésor à 3 mois ?

LE TRÉSORIER. — 3 1/2 0/0.

LAGARDE. — Nous avons intérêt à en prendre et de plus, c'est une question de sécurité.

LE TRÉSORIER. — Je ne peux pas laisser l'argent improductif. J'ai eu de bons renseignements sur les Banques dans lesquelles j'ai placé l'argent, lorsque j'aurai acquitté les sommes dues sur Franceville et la Maison de l'Aveugle, et que je n'aurai pas de décisions du Conseil qui prévoient des dépenses, je pourrai essayer de faire des économies.

SAINTE-ROSE. — La Maison est-elle payée ?

LE PRÉSIDENT. — Oui, entièrement. Au 1^{er} avril, nous n'avons pas reçu les 72.000 francs du Paris-Mutuel, c'est pourquoi nous avons gardé des sommes disponibles pour payer les 105.000 francs de la Maison de la rue Ballu et 35.000 francs pour Franceville. Voilà qui répond à la critique d'Arnault que l'on a gardé de l'argent. Maintenant, il n'y a pas de placement à prévoir d'ici la fin de l'année, et, sauf imprévu, nous arriverons tout juste à boucler notre budget.

LAFFARGUE. — Il me semble difficile de discuter sur des situations financières au début de la séance. Je demande qu'à l'avenir on envoie

aux administrateurs parisiens comme à ceux de province, les situations financières. De plus, aujourd'hui, nous nous trouvons en présence de deux situations financières et je regrette qu'une réunion du Conseil n'ait pas eu lieu en mars. Je demande donc que le Conseil se réunisse très prochainement et à l'avenir tous les mois, sauf bien entendu pendant les vacances. Nous aurons toujours une situation financière à étudier et quelques questions intéressantes figureront certainement à l'ordre du jour.

LE PRÉSIDENT. — La proposition Laffargue est adoptée à l'unanimité, et le Président demande que l'on poursuive l'étude des situations financières.

MALGAT. — La séance est très chargée et, à mon avis, il serait préférable de la suivre.

GUDEFIN. — Je demande qu'une réunion ait lieu le premier samedi de mai pour étudier la situation financière et la question des dépenses.

LE TRÉSORIER. — Je me tiendrai à la disposition des camarades qui voudraient, avant la séance, avoir des explications sur les dépenses.

LE PRÉSIDENT. — Il faut terminer la discussion sur les situations financières, et je vous demande si vous les adoptez ou si vous désirez remettre cette question à la prochaine réunion.

Les situations financières de février et de mars sont adoptées à l'unanimité.

3° Pensions.

Lecture des lettres des camarades : Antoine, Leveau, Robert Maurice, Sigault et Toudouri.

Après discussion à laquelle prennent part tous les camarades présents, la motion suivante est adoptée :

« Le Conseil d'administration donne mandat à sa Commission des pensions de prendre contact avec les parlementaires connus, au sujet du coût croissant de la vie qui impose une vie extrêmement pénible actuellement aux Aveugles de guerre, elle devra attirer l'attention des Parlementaires sur les divers projets déposés sur le bureau de la Chambre qui intéressent tous les mutilés, sauf les 100 % article 10. »

DURAT fait remarquer qu'il ne s'agit pas de demander au Gouvernement à payer une blessure qu'il ne pourrait d'ailleurs pas payer, mais à ce qu'on accorde aux mutilés le droit de vivre.

DUFOURC. — La question des pensions amène en ce moment la question de la propagande. Je crois que l'heure est venue de supprimer la propagande justement à un moment où nous demandons une augmenta-

tion de pension. Le public et les parlementaires ont tout lieu de croire d'après la lecture des journaux que les aveugles touchent beaucoup d'argent, certains en touchent peut-être, mais pas tous, et à mon avis, il serait bon de supprimer les quêtes, les fêtes, et que nous engagions une action officielle pour demander que tout ceci cesse, j'irai même plus loin, et ce sera le plus difficile, il s'agirait d'engager une action pour que les Sociétés s'occupant des Aveugles de guerre aient une fin un jour.

LAFFARGUE. — La question soulevée par Dufourc est très importante, je demande qu'elle soit renvoyée à la prochaine séance.

ARNAULT. — Elle demandera même plusieurs séances.

Le Conseil est d'accord pour porter la question Dufourc à la prochaine séance.

4° Réorganisation des Commissions.

Commission des Pensions.

LE PRÉSIDENT. — Chautard fait partie de cette Commission, il est à remplacer car ainsi que vous le verrez tout à l'heure, il donne sa démission de vice-président et de membre du Conseil pour des raisons personnelles.

Malgat est désigné pour remplacer Chautard.

Commission de Franceville.

Dufourc remplace Laffargue.

Commission du Travail.

Courteix remplace Laffargue.

Commission des transports.

BARDOUX. — En ce qui concerne les transports en commun, j'ai fait tout le nécessaire pour les transports en surface où nous avons une action énergique à mener, mais au point de vue du Métro et du Nord-Sud, ce n'est pas la même chose. Il faut que le Bureau écrive directement à ces Compagnies.

LE PRÉSIDENT. — Je tiens à dire à Bardoux que le nécessaire a été fait, mais nous n'avons pas encore de réponse ferme.

GUDEFIN. — Je peux faire une proposition au Président des Transports en commun, que sur nos cartes soient indiqués les avantages auxquels nous avons droit.

LE PRÉSIDENT. — Nous pouvons prendre note de la proposition Gudefin, mais pour les cartes de 1924, il serait peu agréable de rechanger les cartes d'ici décembre 1923. Quant à vos droits, en surface vous

les avez, au Métro et au Nord-Sud, j'ai eu comme vous des réponses verbales, mais jamais les textes précis.

AMAR. — Je suis allé les voir hier et il n'y a plus rien à faire.

LE PRÉSIDENT. — Mais ce que vous dites, c'est ce que je dis moi-même, moi aussi je me suis dérangé, j'ai eu aussi des réponses, ce sont toujours des réponses verbales, nous avons eu une réponse écrite du Nord-Sud, mais elle ne répond pas exactement à notre demande. Je demande à la Commission des Transports de s'occuper de la question en ce qui concerne le métro et le Nord-Sud.

FAVRET. — La réponse du Nord-Sud a été communiquée à Bertrand et à Gudelin qui étaient venus demander au Bureau d'intervenir dans la contravention qui leur avait été dressée.

Commission de Rédaction.

LE PRÉSIDENT. — Il y aurait lieu de créer une nouvelle Commission de rédaction du Bulletin pour aider le secrétaire général.

LAFFARGUE. — Je ne comprends pas bien l'intérêt d'une Commission de Rédaction. Jusqu'à présent, le Bulletin était laissé au Bureau, tous les concours peuvent être apportés, je ne crois pas utile cette Commission qui comptera sur le secrétaire général, et le secrétaire général comptera sur la Commission. On peut faire un appel à tous les administrateurs, à tous les membres de l'U. A. G. pour faire des articles pour les aveugles, il me semble qu'un appel aux bonnes volontés doit suffire.

LE PRÉSIDENT. — Ce que nous voudrions, c'est des articles signés, bien entendu, cette Commission serait sous le contrôle du secrétaire général.

Le principe de la Commission est adopté, elle se composera de Dufour, Sainte-Rose, Scapini.

Projet d'adhésion à la Société « pour supprimer ce crime la Guerre ».

FAVRET. — Je me suis rendu avec Roy pour savoir qui groupait cette Société, on m'a donné la liste des députés qui en font partie, en lisant les noms, on voit des représentants de tous les partis.

BOIS. — Peut-on avoir un aperçu de la liste des Sociétés adhérentes.

Lecture de la liste des Sociétés adhérentes.

ARNAULT. — Quelle que soit l'opinion des Sociétés de mutilés dont on vient de donner lecture, c'est une Société de pure politique. Nous ne devons pas laisser venir la politique à l'U. A. G., que ferons-nous le jour où une Société de mutilés allemands viendrait nous demander de

prendre part dans la question de la Ruhr par exemple, pour que l'affaire soit portée au Tribunal de la S. D. N.

LAFFARGUE. — La question a été posée l'année dernière, elle a été résolue négativement, je vote contre. C'est une question de principe; quel que soit le but de cette Association, quelle que soit sa ligne de conduite, si nous acceptons de nous affilier à d'autres, nous ne pouvons nous affilier à aucune Association, et je demande que l'on continue. Je demande qu'on écrive au Président de cette Association que nous approuvons les mobiles de son Association, mais que par principe l'Union des Aveugles de Guerre ne donne son adhésion à aucune Société, et que, malgré notre plus vif désir de seconder leur effort, nous ne pouvons pas donner notre adhésion.

LAGARDE. — La plupart des Aveugles sont affiliés à cette Société puisque tous font partie, soit de l'Union Fédérale, soit de l'Union Nationale des Combattants.

BOIS. — Personnellement, je suis contre la guerre, et je suis partisan pour que tout ce qui pourrait être étudié contre la guerre soit étudié, mais je ne voterai pas pour l'affiliation de l'U. A. G. à cette Société.

L'affiliation de l'U. A. G. à cette Société est repoussée.

LE PRÉSIDENT. — Le Président de cette Société a demandé de faire une conférence à l'U. A. G. Que pensez-vous de cette conférence qui a pour sujet : « Peut-on supprimer la Guerre? Oui, et comment? »

LAFFARGUE. — Nous pourrions alors dans quelque temps accepter qu'un monsieur vienne faire une conférence sur la politique.

Le Conseil décide de ne pas accepter la conférence.

6° Projet de don pour Franceville.

Lecture des lettres des camarades Antoine, Leveau, Robert Maurice, Toudouri.

Lecture de la lettre de la Société des Amis des Soldats aveugles.

FAVRET. — Si vous acceptez ce don dans ces conditions, ce serait créer un fossé dans l'Union, il y aurait les camarades appartenant à l'Union, les camarades appartenant aux Amis. Vous laisseriez les Amis des Soldats aveugles s'ingérer dans les affaires de Franceville. Franceville, ne l'oubliez pas, et votre propriété, et jusqu'à présent, vous êtes seuls les maîtres.

ARNAULT. — Je suis absolument de l'avis de Favret, mais je dois faire remarquer que la Commission de Franceville n'a pas été saisie de

cette question, et comme d'après la lettre des Amis, c'est une réponse à une lettre de l'Union dont je demande également lecture.

Lecture de la lettre du Président aux Amis.

ARNAULT. — Ça ne répond pas à la question.

LE PRÉSIDENT. — Je n'y peux rien.

M. DE TRAVERSAY. — Il n'a jamais été rien convenu, mais il fallait une lettre officielle. Je propose de dire au Comité que l'on ne peut pas accepter de faire ainsi deux catégories de camarades, qu'on nous réserve la somme jusqu'à une époque déterminée.

LE TRÉSORIER. — Je propose une motion. Il faut mener les négociations de telle façon que l'on conserve les 25.000 francs tout en gardant notre liberté, et essayer d'obtenir les 25.000 francs dans les mêmes conditions que l'année dernière.

AMAR. — Il y a déjà eu l'année dernière un versement sans condition.

LE PRÉSIDENT. — Oui, 50.000 francs.

MALGAT. — Ces deux logements pourraient justement être réservés à des cas spéciaux, à l'heure actuelle d'après le règlement de Franceville, un camarade malade, ou ayant un enfant malade ne pourrait pas avoir la priorité.

FAVRET. — Nous n'avons pas besoin pour cela des Amis, et il serait simple de demander à l'Assemblée générale de réserver deux logements pour les cas spéciaux.

LE TRÉSORIER. — Cette question a été examinée l'année dernière et refusée, à cette époque Malgat n'était pas encore administrateur.

LAFFARGUE. — Si l'Assemblée générale s'est prononcée contre cette idée l'année dernière, la situation n'était pas la même que cette année. Je serai probablement partisan de réserver deux appartements à la disposition des camarades pour les cas spéciaux. Concilions cette idée avec le désir des Amis.

FAVRET. — Actuellement toutes les demandes doivent être à l'Union pour le 1^{er} mars, et nous tirerons au sort à ce moment-là pour tous les mois.

LE PRÉSIDENT. — Les deux logements pour lesquels les Amis nous demandent une priorité seraient attribués à des Aveugles de guerre faisant partie de l'Union, si le 1^{er} mai les Amis ne nous ont désigné aucun nom, les deux logements seraient à notre entière disposition pour le mois de mai, il en serait de même pour les mois suivants.

LAGARDE. — Combien de demandes n'ont pas été satisfaites cette année.

FAVRET. — Il n'y en a pas.

LE PRÉSIDENT. — Aucune demande n'a été refusée, et nous en recevons encore auxquelles nous donnerons satisfaction tant qu'il y aura de la place.

M. DE TRAVERSAY. — Je verrai le Comité et je lui exposerai la situation.

LE TRÉSORIER. — Laissez-nous discuter la question.

Il est convenu que le Bureau doit faire le nécessaire, et la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

Le Conseil d'administration considérant qu'il est difficile de créer un droit de priorité en faveur des divers membres de l'U. A. G. qui doivent rester rigoureusement égaux donne pouvoir à son Trésorier pour s'occuper du don éventuel de 25.000 francs de la Société des Amis des Soldats Aveugles qu'il désire accepter exactement aux mêmes conditions que le don de 50.000 francs fait l'année précédente.

L'ordre du jour appelle l'approbation d'un legs consenti par feu Mme Vve Auguste Schlagdenhaufen, décédée le 3 février 1920 à Strasbourg, 25, faubourg National, et par les soins de son légataire universel, M. Rodolphe Rau, ingénieur, directeur d'usine, demeurant à Strasbourg, 28, rue Herder. Le Conseil d'administration accepte purement et simplement ce legs et donne tous pouvoirs au trésorier de l'Union des Aveugles de Guerre pour l'encaisser au nom de la Société, prendre tout engagement et faire le nécessaire.

Démission d'un membre du Conseil

Il est donné lecture d'une lettre du camarade Chautard qui démissionne pour des raisons purement personnelles. Le Conseil accepte la démission du camarade Chautard tout en regrettant que les circonstances l'obligent à abandonner ses fonctions.

7° Rapport sur les Régionales.

Lecture des lettres des camarades Leveau, Robert Maurice, Sigault, Toudouri.

Régionale de Bordeaux. — Lecture des vœux de l'Assemblée constitutive.

Départementale du Finistère. — Lecture des vœux de l'assemblée constitutive.

LE PRÉSIDENT. — Certains vœux coïncident parfaitement avec l'action du Conseil d'administration, quant à ceux qui ont un esprit différent ou nouveau, je propose au Conseil de les étudier à une prochaine séance.

GUDEFIN. — Sur les allocations d'ascendants et question des veuves il faut faire le nécessaire sans délai.

Régionale du Mans. — Lecture de la lettre du camarade Leveau qui donne sa démission de Président de Régionale du Mans tout en conservant ses fonctions de délégué du département de Maine-et-Loire, et nous avisant de la démission du camarade Toutain de Secrétaire général de cette Régionale et de Délégué du département de l'Orne.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons faire le nécessaire pour reformer cette Régionale, mais sauf pour l'Orne, les Sections départementales subsistent puisqu'elles ont leur délégué.

Lecture de la lettre du camarade Bellettre qui demande une régionale de la Somme et des départements limitrophes.

Sur la proposition du Président, le Conseil décide que ce camarade soit invité à former d'abord une Départementale de la Somme.

Régionale de la Côte d'Azur

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Nicolai, de la Corse, actuellement à Paris doit représenter les Aveugles de Guerre de la Corse. Le Conseil doit nommer un de ses membres pour assister à la création de cette Régionale. Je propose Lallement qui est sur les lieux.

La proposition du Président est acceptée à l'unanimité.

SAINTE-ROSE. — Dans le cas où Lallement ne pourrait accepter ce mandat, je me propose de le remplacer, vous n'auriez qu'à m'en aviser et me donner les directives.

Il est pris note de la demande de Sainte-Rose.

ARNAULT. — Est-ce que le Conseil ne pourrait pas émettre un vœu en ce qui concerne les affaires de Marseille.

La motion suivante est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

« Dans sa séance du 21 avril, le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre flétrit énergiquement les fraudeurs de carnets médicaux, et demande aux pouvoirs publics de poursuivre tous les délinquants quels qu'ils soient avec la dernière rigueur ».

8° Questions diverses.

Le Conseil prend connaissance de la lettre du camarade Boudeville et décide qu'elle doit faire l'objet d'un examen particulier.

Adhésion de nouveaux adhérents.

LAFFARGUE. — Les Bureaux ont-ils vérifié si les camarades avaient les pièces nécessaires ?

LE PRÉSIDENT. — Bien entendu. Nous avons reçu une lettre d'un de nos camarades qui nous signale qu'un cultivateur travaillant dans son champ a rencontré un obus qui a éclaté en lui enlevant les yeux et la main droite. Actuellement il est trop tard pour qu'il soit considéré comme victime civile de la guerre. Devons-nous nous occuper de lui ?

LAFFARGUE. — Au moins administrativement.

COURTEIX. — A-t-il une pension ?

GUDEFIN. — Les blessés depuis le 31 décembre 1921 n'ont plus droit à pension comme victime civile de la guerre.

Il est entendu que l'Union des Aveugles de Guerre cherchera à le faire considérer comme victime civile de la guerre.

Lecture de la lettre Gallard

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous que nous remettions cette question au 5 mai. Nous sommes 1.700 médaillés militaires.

BRUSSON. — Quelles ont été les démarches effectuées au sujet de la Légion d'honneur ? Pourquoi ce camarade attend-il lorsqu'il y a des officiers de complément qui l'ont reçue ?

LE PRÉSIDENT. — Le médaillé militaire n'est pas de ce fait décoré de la Légion d'honneur. Actuellement, le Ministère de la Guerre se refuse à décorer de la Légion d'honneur tous soldats qui n'ont pas été blessés directement du fait de l'ennemi et en présence de l'ennemi.

BOIS. — Je demande qu'il soit posé une question au Ministre pour les blessés à l'arrière du front en service commandé, devons-nous refuser d'exécuter un ordre sous prétexte que nous allions à l'arrière ?

LE PRÉSIDENT. — Le Ministre vous dira que vous ne deviez pas refuser d'obéir, mais il vous répondra qu'il ne veut pas décorer.

La séance est levée à 18 heures.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MAI 1923

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence d'Izaac.

Sont présents : L'Evesque Gaston, Noiseaux, Roy Georges, Favret, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bois, Courteix, Delage, Dufourc, Durat, Grillet, Gudefin, Malgat, Sainte-Rose.

Les administrateurs ayant écrit : Antoine, Laffargue, Lagarde, Lallement, Leveau, Robert Maurice, Sigault, Toudouri.

Excusés : Goubin, Scapini.

Assistent à la séance : M. de Traversay, Président du Comité d'action, les camarades : Boidin, Briant, Heuze, Saillet.

1° *Lecture du Procès-verbal de la dernière séance.*

Le procès-verbal est adopté.

2° *Lecture de la situation financière d'avril.*

Après intervention d'Arnault, au sujet de la répartition des recettes et des dépenses dans les divers chapitres, la situation est adoptée à l'unanimité et avec félicitations pour le dévouement de M. L'Evesque Gaston, trésorier.

3° *Etude des Pensions.*

Lecture des lettres des camarades : Antoine, Laffargue, Leveau, Robert Maurice, Sigault.

Après discussion à laquelle prennent part les administrateurs, la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

« Le Conseil donne mandat à son bureau et à sa Commission des Pensions, d'agir pour que le taux des pensions suive l'augmentation du coût de la vie depuis le 31 décembre 1921, date à laquelle l'allocation 5 bis a été votée. L'augmentation de la pension sera demandée en principe, par le jeu de l'indemnité 5 bis et en faisant remarquer dans quelle situation se trouvent les invalides 100 % article 10 ayant une cécité absolue. »

4° *Propagande.*

Lecture des lettres des camarades : Antoine, Lagarde, Lallement, Leveau, Robert Maurice, Sigault, Toudouri.

Lecture de l'extrait du rapport de Sainte-Rose sur la Régionale de Provence.

Lecture du Rapport Dufourc

Le Conseil décide de reprendre l'étude de cette importante question, mais affirme sa volonté d'empêcher par tous les moyens que des fêtes soient organisées au profit des Aveugles de Guerre sans que le but précis de ces fêtes soit indiqué ou que le nom des Sociétés ou Œuvres ne soit clairement désigné au public.

La Maison des Aveugles de Guerre étant réalisée, le Conseil donne plein pouvoir à son Bureau pour que la propagande ayant eu pour but exclusif l'achat de cette maison, soit définitivement supprimée.

Le Conseil donne également plein pouvoir à son Bureau pour sug-

gérer en temps opportun au Comité d'Aide les directives relatives à la propagande générale.

D'autre part, le Conseil décide le retrait des pancartes portant le nom du Maréchal Maunoury.

L'ordre du jour appelle l'approbation d'un legs consenti par feu M. Marchand Xavier, décédé le 14 novembre 1922, à Gray (Haute-Saône). Le Conseil d'administration accepte purement et simplement ce legs qui se monte à 500 francs, et donne tous pouvoirs au Trésorier de l'Union des Aveugles de Guerre pour l'encaisser au nom de la Société, prendre tout engagement et faire le nécessaire.

Le Conseil approuve l'admission du camarade Irigoyenberry, aveugle de guerre 100 %.

La séance est levée à 17 h. 30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSTITUTIVE
DU GROUPEMENT REGIONAL DE LA COTE D'AZUR
DE L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Le 29 avril, à 9 h. 30, dans une salle mise à la disposition des Aveugles, rue Gioffredo, par le Club des Aveugles de Nice, a eu lieu la réunion pour laquelle je reçus mandat de représenter le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre.

Cinquante Aveugles étaient présents, y compris les délégués dûment mandatés des départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes et de la Corse. Après de brèves allocutions du camarade Estienne et de M. Morin pour me souhaiter la bienvenue, la présidence me fut offerte. Avant de passer à l'élection des membres du Bureau de la Section Régionale de la Côte d'Azur, je rappelai en quelques mots le but et le rôle que doivent avoir toutes les sections régionales par rapport à l'Union des Aveugles de Guerre. Prenant pour thème la devise : « Pour les Aveugles. Par les Aveugles », si éloquemment développée le 19 avril dernier, je conviai nos camarades à se grouper dans ce but pour la réalisation de leurs vœux. Tous furent de cet avis. A ce moment furent nommés à l'unanimité :

Président : Estienne; Vice-Président : Nicolai.

Secrétaire régional : M. Morin, Président du Club des Aveugles de Nice; Trésorier : Hébrard.

Le Bureau étant constitué je priai le camarade Estienne de prendre la présidence de la séance.

La parole me fut alors donnée pour proposer l'adoption immédiate du règlement intérieur des sections régionales. Celui-ci fut voté à l'unanimité après une assez vive discussion au sujet de l'article 15. Après quoi la séance fut renvoyée à 14 h. 30.

Dans l'après-midi une discussion générale eut lieu tout d'abord à propos de l'augmentation des pensions. Les membres présents votèrent à l'unanimité le vœu suivant : « Les Aveugles de la Section régionale de la Côte d'Azur, réunis le 29 avril dans la salle du Foyer du Soldat, font confiance au Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre et à sa Commission des Pensions pour soutenir le projet de loi Poitou-Duplessis, pour prendre contact avec les parlementaires connus au sujet du coût croissant de la vie qui impose une vie extrêmement pénible actuellement aux Aveugles de Guerre, et pour attirer l'attention des parlementaires sur les divers projets déposés sur le bureau de la Chambre intéressant tous les mutilés, sauf les cent pour cent article 10.

Passant ensuite à la question du préjudice moral causé aux Aveugles de Guerre par toutes les œuvres qui se servent du nom des Aveugles de Guerre pour constituer des fonds sans nombre inconnus des Aveugles eux-mêmes, au moment même où la question de la révision de pension est si à l'ordre du jour, les Aveugles de la Section régionale de la Côte d'Azur réunis le 29 avril, sous la présidence du camarade Estienne, émettent le vœu suivant :

« Qu'une disposition légale soit établie, faisant interdiction aux œuvres mixtes de s'adresser à la charité publique ou d'organiser des fêtes au profit des Aveugles de Guerre ; que seules soient autorisées à récolter des fonds au profit des Aveugles de Guerre les Associations légalement constituées et composées exclusivement d'Aveugles de Guerre. Ils demandent en outre la concentration à l'Union des Aveugles de Guerre de tous les fonds actuellement recueillis au profit des Aveugles de Guerre, par des Associations autres que celles composées exclusivement d'Aveugles de Guerre...

Puis je donnai quelques explications aux questions qui me furent posées au sujet de la Légion d'honneur au titre militaire et des Pupilles de la Nation et la séance fut levée.

D^r SAINTE-ROSE, *Administrateur.*

Note du Bureau. — Nous remarquons que le Groupement Régional de la Côte d'Azur de l'Union des Aveugles de Guerre a élu un voyant comme secrétaire régional, contrairement aux dispositions de l'article 5 du règlement intérieur.

Nous prions ce Groupement de vouloir bien, pour se conformer au règlement susvisé, désigner dans une de ses prochaines séances un secrétaire régional Aveugle de Guerre.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DE LA SECTION DES MASSEURS
DE L' « UNION DES AVEUGLES DE GUERRE »

28 Avril 1923

La séance est ouverte à 20 h. 30, sous la présidence du camarade Favret.

Sont présents, les camarades Cardot, Flecniakoska, Grillet, Gudefin, Mauger, Michon, Riou, Thion.

Sont excusés les camarades Brunet, Daubenay, Levy Fernand, Sainte-Rose, Seguin, dont on donne lecture des lettres d'excuse.

Le Président déplore que les camarades viennent de moins en moins nombreux aux réunions de masseurs et félicite les présents de leur attachement au Groupement.

M. Decoene, comptable de l'Union des Aveugles de Guerre, donne lecture du compte rendu annuel présenté par les commissaires sortants : Cardot, Nicolas, Riou et Thion. Ce compte rendu dont ci-dessous copie, est adopté à l'unanimité, après une modification demandée par le camarade Favret et approuvée par tous.

« Monsieur le Président, Chers Camarades,

« Le 30 avril 1922, lors de notre dernière Assemblée générale annuelle, vous nous aviez confié vos pouvoirs pour soutenir vos intérêts. Nous nous en sommes acquittés de notre mieux, et nous allons vous rendre compte de notre travail :

« Depuis un an, un fait s'est produit : Le Congrès National pour l'Amélioration du sort des Aveugles en France, s'est tenu à Paris en juillet 1922. Pour nous, Masseurs, il n'y a pas grand'chose à en attendre comme résultat ; c'est cependant lui, qui, grâce à nous, a amorcé la question de notre diplôme officiel. Notre travail et nos

« faits et gestes ont été guidés par deux questions importantes : cette question du Diplôme officiel, qui est la principale, et notre admission aux futures Olympiades de 1924.

« Parmi les vœux que nous avons présentés au Congrès, le plus important était la création d'un établissement délivrant aux Masseurs un diplôme officiel, ou bien l'obtention de ce diplôme après un examen passé devant la Faculté. Une des Ecoles de Massage qui existent à Paris, a pris l'affaire en mains d'une manière assez maladroite, à notre avis. En novembre 1922, le docteur qui possède et dirige cette école, a déposé, entre les mains de M. Paul Strauss, ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociales, une requête d'après laquelle son école deviendrait l'Ecole officielle, son diplôme deviendrait le Diplôme officiel, et par lequel les titulaires seraient des chirurgiens-masseurs, susceptibles, évidemment, d'attributions beaucoup plus étendues que celles dont nous pouvons nous réclamer dans l'état actuel des choses. Il est probable que jamais ce projet n'aboutira, eu égard à ce fait que les autorités médicales consultées, ont rendu un avis absolument hostile.

« Le 18 mars dernier, à l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des Anciens Combattants, un vœu a été présenté par M. Pinchenat, professeur de massage à l'école sus-mentionnée. Dans ce vœu, M. Pinchenat disait qu'il fallait mettre en demeure le ministre compétent de nous accorder le diplôme officiel; il demandait que l'Ecole officielle soit celle à laquelle il appartenait comme professeur, et justifiait cette revendication en assurant qu'elle avait rééduqué gratuitement dans le massage la presque totalité des mutilés qui avaient appris ce métier.

« Le 28 mars, le camarade Tihon a rendu visite à M. Mathure, secrétaire général de la Fédération Nationale des Anciens Combattants, et lui a exprimé la désapprobation des Masseurs aveugles de guerre. M. Mathure a proposé de mettre M. Pinchenat en rapport avec nous, ce que nous avons accepté d'ailleurs. Du reste, le même jour, M. Pinchenat était venu à l'U. A. G., et avait demandé à nous voir. Notre Président, le capitaine Izaac, nous ménagea une entrevue qui eut lieu le 26 mars dernier, à notre siège social. Etaient présents : M. Pinchenat, le capitaine Izaac, le camarade Dufourc, administrateur de l'U. A. G., et les commissaires-masseurs Cardot, Riou et Thion.

« M. Pinchenat nous exposa ses vues; il maintint que notre diplôme devait en être un de chirurgien-masseur, et que c'est à son Ecole

« que le caractère officiel devait être dévolu. Il nous accorda seulement que ladite Ecole ne délivrerait que des certificats d'après lesquels la Faculté délivrerait le diplôme officiel. M. Pinchenat devait être reçu par M. Paul Strauss le surlendemain, nous ne nous sommes pas solidarisés avec lui, et il nous a paru inutile d'aller voir avec lui le ministre compétent. Son projet dont il ne voulait rien changer, étant très mal vu en haut lieu, nous ne pouvions que faire une démarche malencontreuse en nous solidarissant avec lui. Comme il estimait que c'était par la force et non par la persuasion que nous devions exiger et non demander ce qui nous serait cher, nous avons rompu avec lui; mais nous l'avons fait d'une manière amicale, sans casser de vitres. Nous avons toutefois écrit à M. Paul Strauss, une lettre lui demandant audience et lui faisant savoir, d'ores et déjà que nous nous cantonnions dans le massage, et que nous étions adversaires d'un diplôme de chirurgien-masseur.

« Le 6 avril, les camarades Cardot et Thion ont été reçus par M. Raoul Strauss, chef de cabinet de M. Paul Strauss. Ils ont exposé à M. Strauss que les masseurs aveugles de guerre étaient favorables à tout ce qui permettrait d'éliminer les non valeurs existant dans la profession, ainsi qu'à un diplôme officiel délivré soit par une école créée par l'Etat, soit par une autre, désignée par lui et enseignant sous son contrôle. M. Strauss a pris note, a paru être très au courant de la question et, en tout cas, a reçu les commissaires Cardot et Thion avec un intérêt assez ostensible et une très grande amabilité.

« Nous avons mené cette affaire selon les vœux émis par notre Assemblée générale du 17 mars dernier. Il est peu probable qu'un résultat rapide doive la couronner. Nous sommes subordonnés au corps médical; c'est lui qui possède le droit de veto qui nous admet ou nous refuse; toutes les manœuvres qui le heurtent de front sont, à notre avis, essentiellement maladroites. Quoi qu'il en soit, il faut suivre les événements et intervenir dès que cela sera nécessaire.

« Le 24 mai 1922, les commissaires Riou et Thion se sont rendus chez M. Gaston Vidal, ministre de l'enseignement technique et lui ont parlé de leur désir de voir des masseurs aveugles de guerre, admis aux prochaines Olympiades. M. Gaston Vidal a répondu que les crédits n'étaient pas encore votés, et qu'on revienne le voir dès qu'ils le seraient. Pendant les vacances, dès le vote des crédits en question, les camarades Gudefin et Bouet, sur notre demande,

« sont retournés voir M. Gaston Vidal, qui ne leur a encore rien promis de ferme.

« Nous avons demandé audience à M. Frantz Reichel, qui joue un rôle important dans le monde des sports en France, et dans l'organisation des prochaines Olympiades. M. Frantz Reichel nous a promis son bienveillant appui et nous a déclaré que M. Pastaire serait de nature à servir nos intérêts d'une manière très efficace.

« Il y a quelques semaines, le camarade Nicolas a démissionné, quittant Paris. Nous reposons tous trois notre candidature, et acceptons de continuer à représenter vos intérêts si vous estimez que nous les avons bien gérés.

« Les commissaires masseurs :

Désiré CARDOT, François NICOLAS, Elie RIOU, Pierre THION.

Les camarades présents approuvent l'attitude prise par les commissaires sortants au sujet de la question du diplôme officiel; ils émettent le vœu que les démarches soient continuées dans le même sens et que les futurs commissaires ne manquent aucune occasion de travailler pour le succès de cette question.

Les camarades présents approuvent également l'attitude prise par lesdits commissaires sortants au sujet des futures Olympiades. Sur la proposition du camarade Grillet, il est décidé que tous les masseurs aveugles de guerre de France recevront une lettre les priant de faire connaître leurs intentions envers les Olympiades, s'ils accepteraient d'être employés ou non.

Les commissaires sortants, Riou et Thion, font savoir aux camarades masseurs présents qu'ils ont appris avec peine qu'un des leurs s'était présenté chez une personnalité sportive de Paris et lui avait fait ses offres de service en se disant mandaté par l'U. A. G., quoique ce soit entièrement faux. Un blâme est adressé à l'unanimité à cet inconnu.

Sur les quatre commissaires sortants, les camarades Cardot, Riou et Thion reposent leur candidature et sont réélus. En remplacement du camarade Nicolas démissionnaire, le camarade Mauger est élu à l'unanimité.

Les commissaires masseurs décident que, dorénavant, ils se réuniront au siège social de l'U. A. G., tous les premiers mercredis du mois, à 15 h. 30. Tous les camarades y seront toujours les bienvenus.

La séance est levée à 23 heures.

Les commissaires masseurs :

Désiré CARDOT, Gaston MAUGER, Elie RIOU, Pierre THION.

AUX CAMARADES MASSEURS

Notre camarade Daubenay nous avise qu'il quitte l'emploi de masseur qu'il occupait à l'hôpital de Wendel à Hayange (Moselle).

Le camarade masseur que cet emploi intéresserait peut écrire à MM. de Wendel, à Hayange, mais nous ignorons si notre camarade Daubenay sera remplacé.

AVIS AUX CAMARADES DE LA SECTION DEPARTEMENTALE DU MAINE-ET-LOIRE

I. — Les camarades qui désireraient assister à la cérémonie du 14 juillet à Angers, sont priés de le faire savoir au camarade Leveau, 25, rue de Jemmapes, à Angers, avant le 5 juillet, afin de permettre à celui-ci de se procurer les cartes nécessaires auprès des autorités compétentes.

II. — Plusieurs camarades demandent que notre réunion départementale d'octobre soit avancée et fixée en juin ou en juillet afin de profiter des beaux jours. Or, notre réunion d'octobre ne peut être modifiée, car avant cette époque nous ne pourrions donner connaissance à nos camarades du compte rendu moral et de la situation financière de l'U. A. G., il serait par conséquent impossible d'examiner ensemble ces rapports et de transmettre l'avis ou les revendications de la section lors de l'Assemblée générale de notre Union. Donc, pour contenter tout le monde, le camarade Leveau propose : 1° de fixer la réunion officielle de la section en octobre comme par le passé pour les motifs indiqués ci-dessus; 2° qu'un petit repas intime ait lieu à Angers, le 14 juillet, entre tous ceux de nos camarades qui voudront y prendre part. Ceux que cette dernière question intéresserait, sont priés d'écrire au camarade Leveau, avant le 15 juin, en indiquant le nombre de couverts qu'ils retiennent, et en indiquant l'heure qui leur serait plus commode pour ce déjeuner. Leveau, aussitôt ses démarches terminées, écrira alors à chacun des convives pour leur donner les renseignements définitifs.

LETTRES DE CAMARADES

Notre camarade Andrieu Jean, président de la Section de l'U. N. M. R., de Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise), nous a adressé le procès-verbal de l'Assemblée générale de cette Section qui s'est tenue le 5 mars 1923.

Nous avons pu remarquer la bonne entente des camarades de cette section de mutilés et le désir cher à tous de voir toujours s'améliorer le sort des mutilés. Un vœu émis a particulièrement attiré notre attention, c'est celui par lequel les membres de cette section désirent le relèvement des pensions en rapport avec le coût de la vie.

De notre camarade Begoin Ulysse, à Angoulême :

« Ne serait-il pas possible de rappeler à la politesse certaines personnes qui semblent avoir une notion bien singulière des devoirs qu'elles ont à remplir vis-à-vis du public et notamment, des victimes de la grande guerre ?

« Aveugle de guerre et ancien élève du Centre de rééducation de Reuilly, je suis arrivé à pouvoir exercer le métier de tonnelier.

« L'Exposition agricole qui se tenait à Angoulême les 21, 22 et 23 avril 1923, devait me fournir l'occasion d'exposer mes travaux au public, un emplacement m'y fut gracieusement réservé. Après avoir procédé à l'installation de mon modeste stand, je me présentais accompagné de ma femme, le dimanche matin 22 avril, à 9 heures, pour rentrer à l'Exposition, le jury devant décerner les prix dans la matinée.

« Un gardien placé à l'entrée située près du café Wagram, et qui la veille m'avait dit que les cartes n'étaient pas nécessaires pour les exposants, refusa de me laisser pénétrer dans l'enceinte, sous prétexte que je n'avais pas de carte, comme je lui rappelais ses paroles de la veille, il appela un agent qui nous donna l'ordre de nous éloigner, nous prit par le bras, et nous poussa hors de l'enceinte en disant : pas d'explications. Heureusement, quelques instants plus tard, l'aimable intervention d'un commerçant notable de notre ville me permettait de franchir la porte si terriblement gardée.

« Il est possible que des ordres, même sévères, aient été donnés pour ne laisser pénétrer à l'Exposition que des personnes munies de cartes, mais il est certain que les gens chargés d'appliquer une consigne si sévère soit-elle, ne sauraient être dispensés d'observer vis-à-vis du public et en particulier d'un pauvre mutilé de guerre les règles de la plus élémentaire politesse.

« Ulysse BEGOIN. »

Note du bureau. — Notre camarade Ulysse Begoin, a obtenu à l'Exposition dont il parle dans sa lettre, un diplôme de médaille d'or. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

De notre camarade Léger A., à Cépoï (Loiret).

« Je rappelle à tous les camarades que lorsqu'ils auront besoin pour eux et leurs familles, des articles ci-dessous qu'ils ne devront rien acheter avant d'avoir vu les prix de gros que je mets à leur disposition, prix variant de 50 à 85 % sur les prix du commerce et ceci pour les articles suivants : bicyclettes, tandems, armes, phonographes et disques, voitures d'enfants, rasoirs mécaniques, coutellerie, lampes à essence et pétrole, peinture, chaussures, caoutchouc et toile.

« Actuellement deux jolis tandems neufs : 350 francs et 400 francs, garantis.

« Donc, ne rien acheter sans me demander conseil.

« A. LEGER, à Cépoï (Loiret). »

De notre camarade Colombat Charles :

« Contrairement à ce que les Aveugles croient j'ai le plaisir de faire connaître à tous les mutilés atteints de cécité complète qu'ils peuvent s'assurer sur la vie dans des conditions très avantageuses.

« La Compagnie « La Populaire » qui est représentée par mon frère est une des plus fortes de la place et qui ne fait que des contrats clairs et précis, c'est-à-dire d'une disposition facile.

« Camarades Aveugles, pensez à vous faire un capital pour vos vieux jours. Pensez à l'avenir des vôtres. Faites une dot à vos enfants. L'assurance-vie à primes mensuelles vous donne tous ces avantages. Moyennant un versement mensuel vous vous garantissez un capital que vous touchez vous-mêmes, si vous êtes vivants à une date fixée à l'avance, ou que les vôtres toucheront immédiatement en cas où vous viendriez à disparaître avant la fin du contrat.

« Voici un exemple : si vous êtes âgé de 27 à 28 ans, pour une assurance d'un capital de 1.000 francs à l'âge de 50 ans (ou au bout d'une durée de vingt ans) vous paierez une prime de 5 francs par mois pendant seulement quinze ans et cinq mois.

« Lorsque vous aurez fini de payer cette prime, vous participerez aux bénéfices (75 0/0 des bénéfices) de la Compagnie jusqu'à l'échéance de votre contrat.

« Moi-même je suis déjà assuré et je conseille à tous les camarades Aveugles de suivre mon exemple, car vous savez tous que la pension

de nos veuves est bien insuffisante, c'est donc un devoir pour chaque camarade de laisser en cas de mort, un capital à sa famille.

« Pour tous renseignements, s'adresser à mon frère Colombat Marchand Camille, 296, rue Etienne-Marcel, à Bagnolet (Seine).

« COLOMBAT Charles, Sassenage (Isère) ».

De notre camarade G. Lallement, de Cannes :

« Permettez-moi de vous communiquer un article paru hier dans le journal *L'Eclaireur de Nice* et sur lequel je désire attirer votre attention.

« Ainsi que vous le verrez, il est question d'une fête mondaine de nuit organisée au profit de certaines œuvres et des Aveugles de Guerre.

« J'ai été un peu surpris en lisant cet article et me demande de quels Aveugles de Guerre il peut être question. Je ne connais, en effet, à Cannes, aucune Société de ce genre, ceux de nos camarades qui résident dans cette ville ou dans ses environs font tous partie de l'Union des Aveugles de Guerre mais ne constituent, que je sache, aucun groupement spécial. Il y a, en outre, à Cannes, une Société de mutilés mais je n'en causerai pas, n'en faisant, d'ailleurs, point partie. Je reste donc assez perplexe sur la destination qui sera réellement donnée au bénéfice réalisé au cours de cette fête et qui est annoncé comme devant être remis en partie aux Aveugles de Guerre.

« Je ne vous cacherais pas que j'ai éprouvé un certain désagrément en lisant cet article, je n'ai pu voir encore aucun de nos camarades de Cannes et leur demander leur impression à ce sujet mais je crois fort que leur opinion doit se rapprocher beaucoup de la mienne.

« Le Bulletin de l'U. A. G. a mentionné quelquefois des faits analogues et se plaignait avec juste raison que la rubrique « Au profit des Aveugles de guerre » allât souvent à l'encontre des intérêts de ceux-ci et laissât croire au public que leur situation était vraiment bien enviable ! Il est arrivé également que certains groupements locaux d'aveugles de guerre ou même d'autres blessés aient reçu injustement des dons qui, régulièrement, auraient dû parvenir à l'U. A. G. seule ; tous ces faits sont regrettables et nous devons lutter dans la mesure de nos moyens contre des abus qui ne pourraient que devenir funestes à notre grande Union. Nous n'avons que trop, déjà, servi à établir à notre insu la popularité et même la fortune de soi-disant bienfaiteurs des aveugles de guerre, nous avons fait couler beaucoup d'encre, nous avons fait l'objet d'admirables discours, c'était beau, mais c'était triste..., pour

nous du moins. Et cela continue, et cela continuera longtemps encore si nous ne veillons pas soigneusement. L'espèce des vampires existe toujours et il nous faut les déceler le plus rapidement possible.

« Autant nous devons être reconnaissants aux vrais bienfaiteurs de notre Union, autant il nous faut être impitoyables envers ceux qui nous traitent de héros tout en s'appropriant notre bien. »

Deuxième lettre de notre camarade Lallement, de Cannes :

« Je puis, maintenant, vous donner quelques renseignements complémentaires qui me faisaient défaut lors de l'envoi de ma dernière lettre.

« Cette fête ultra-mondaine, comme vous pourrez vous en rendre compte par la description que vous en trouverez dans un des journaux que je vous adresse en même temps que ma présente lettre, cette fête, dis-je, a été organisée au profit des Petites Sœurs des Pauvres, des orphelins de la guerre et des aveugles de guerre. C'est cette dernière formule qui a excité ma curiosité et celle de beaucoup d'autres camarades aveugles de Cannes. Je vous ai donc fait part de mes impressions et de mes doutes. Nous savons maintenant que le bénéfice de cette fête, j'entends la part réservée aux aveugles de guerre, a été attribuée, paraît-il, par moitié à la Société « Les Amis du Soldat Aveugle » et à l'Ecole Climatique d'Aveugles de Cannes dirigée par M. Guinot.

« Or, dans les journaux locaux, dans les journaux de Marseille, ainsi que sur les innombrables affiches apposées sur les murs de la ville, la seule mention existante était « Au profit des Aveugles de la Guerre », sans indication aucune de l'œuvre particulière à laquelle devait aller le bénéfice. C'est ce qui nous a émus, car nous, aveugles de Cannes, étions, aux yeux du public, compris dans cette attribution. Le fait se reproduisant assez souvent, nous nous sommes trouvés dans une situation très gênante, je dirai même très délicate. A Cannes, comme dans toutes les villes de saison, les fêtes se multiplient et les organisateurs trouvent hélas, trop souvent avantageux d'en annoncer le bénéfice au profit des différentes victimes de la guerre : mutilés, veuves, orphelins, aveugles, etc...

« Dans une ville comme Paris, ou même moins grande, la simple indication « Aux Aveugles de guerre » n'a plus d'importance vis-à-vis des individualités ; mais dans une petite ville comme Cannes, où ne se trouve aucune Société particulière d'Aveugles de guerre, il y a alors un très grave inconvénient. En effet, ceux qui résident dans la localité sont considérés par le public comme profitant de tous ces dons,

de tous ces avantages. J'ai donc pensé qu'il fallait réagir et éclairer l'opinion publique, j'ai rédigé un petit article que je vous communique et que j'ai fait insérer dans deux journaux de Nice, ainsi que deux de Marseille. J'attire tout particulièrement votre attention sur l'*Eclaireur de Nice*, lequel fait précéder mon article d'une petite note tendant à jeter de l'huile sur les vagues. Ce journal est précisément du parti des organisateurs de la fête.

« Docteur LALLEMENT. »

LEGION D'HONNEUR

La croix de chevalier de la Légion d'honneur a été remise à nos camarades F. Arnoux et J. Brusson, au cours d'une belle cérémonie dont nous regrettons de ne pouvoir insérer ici le compte rendu *in extenso*. Nous soulignons les phrases suivantes prononcées par le commandant Martin :

« Les rubans de vos croix, Brusson, Arnoux, bouchent chacun plusieurs trous qui, depuis longtemps déjà, ne sont plus rouges du sang que vous avez versé pour la France; et peut-être est-ce pour cette raison qu'oubliant que vous fûtes des soldats, dans la plus haute acception de ce mot, des soldats de la France envahie, c'est peut-être pour cette raison, dis-je, qu'oubliant que vous fûtes des soldats, mais constatant cependant que vous êtes aveugles de guerre, on a voulu vous décorer au titre civil.

« Je ne dois pas ici protester davantage... »



Le Gérant : DECOËNE.

Imp. Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : IZAAC; vice-présidents : NOIREAUX, ROY Georges.
Secrétaire général : FAVRET.
Trésorier : L'EVESQUE Gaston.

Membres : MM. AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BOIS, BERTRAND, COURTEIX-DELAGE, DUFOURC, DURAT, GRILLET, GOUBIN, GUDÉFIN, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LELOUP, LEVEAU, MALGAT, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, SCAPINI, SIGAULT, TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;
M. MEYNADIER, Vice-Président;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint;
M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;
M. Marcel BLOCH.
Mme BOYLESVE.
Mme BROQUIN.
M. CHEPPER.
M. Pierre CHÉROT.
Mme CHEVALIER.
Mme CONTAMIN.
M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.
Mlle JALAGUIER.
Mme KALT.
Mme L'EVESQUE.
Mme LÉVY-WEISS.
M. MAYER.
Mme MEYER.
Mme Pierre MOURAUX.
M. Joseph ROUX.
M. SOLLAR.
D^r SCHNEIDER.
Mme VALTON.
Mme YVES.

COMITÉ D'AIDE

Mme Louis DESCHAMPS, présidente;
Mme LEYCUES;
Mme LE TROQUER;
Mme LHOPITEAU.
Mme J.-L. LEBRETON.
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.

Liste des Donateurs

Les lecteurs de la Bibliothèque municipale, rue Titon, Paris, 49 fr. — Association « La Fraternelle », Mulhouse, 1.500 fr. — Anonyme n° 14.879, 400 fr. — Anonyme n° 14.889, 50 fr. — Legs Mme Léo Fastrie, 3 Bons du Trésor à 500 fr., 1.500 fr. — Mme Gay, Boensur-Lignon, 20 fr. — M. Baudin, Paris, 40 fr. — M. Courtois, Saint-Dizier, 20 fr. — Mlle Quirière, Evreux, 40 fr. — M. Guenser, Metz, 20 fr. — M. Jean Hottinguer, Paris, 100 fr. — M. J. d'Hespel, Versailles, 100 fr. — Anonyme n° 14.927, 10 fr. — M. Gaitz Hocky, Paris, 150 fr. — Mme veuve Keller, Paris, 200 fr. — Anonyme n° 14.944, 30 fr. — Collège Sévigné, Paris, 1.200 fr. — Mlle Lacroix, Callas (Var), 50 fr. — Crédit Lyonnais, Paris, 500 fr. — Banque de Paris et des Pays-Bas, 1.000 fr. — Mme Michaud, Paris, transmis par *Les Annales*, 10 fr. — Lycée de jeunes filles de Tournon (Ardèche), 50 fr. — Le Nouveau Cercle, Paris, 1.500 fr. — Mlle Berthe Hany, Le Caire (Egypte), transmis par *Les Annales*, 300 fr. — M. E. Lumbroso, Madhia (Tunisie), 300 fr. — Mme Harlé, Paris, 20 fr. — M. Ch. David, Paris, 50 fr. — Mme la baronne de Rochetaillée, Paris (VIII^e), 100 fr. — Mme Louise Pouïles, Pamiers (Ariège), 10 fr. — Mme la princesse E. de Poligniac, Paris, 500 fr. — Mme Pécoul, Paris, 100 fr.



« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux



SOMMAIRE

Ajustement des pensions au coût croissant de la vie.

Notes et Informations

Peut-on voir par la peau. — Aux camarades de la 18^e Région. —
Machine à calculer. — Transcriptions en braille. — Transports. —
T. S. F. — Aux camarades. — Un moderne Quinze-Vingts.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du
21 avril 1923. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'admini-
stration du 5 mai 1923. — Rapport sur l'Assemblée constitutive
du Groupement régional de la Côte d'Azur. — Masseurs. — Aux
Camarades du Maine-et-Loire. — Lettres de camarades.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

8° F 604

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER.
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY, député ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, député ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^o HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLON ;
M. VALLÉRY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Ajustement des pensions au coût croissant de la vie

Le Bureau et la Commission des Pensions de l'U. A. G. ont rédigé un rapport adopté par le Conseil d'administration du 27 mai relatif au coût croissant de la vie et à l'obligation de mettre nos pensions en rapport avec le coût de la vie.

En décembre 1921, la loi des Finances par son article 138, en créant l'indemnité 5 bis, nous a permis de mener une existence décente. Elle fut accueillie avec joie par l'immense majorité d'entre nous. Certes des blessures telle que la cécité, ne sauraient jamais être payées trop cher par l'Etat, mais les Aveugles de Guerre se rendant compte des difficultés sans nombre dans lesquelles se débat leur Patrie ont la volonté de prouver une fois de plus leur attachement au Pays en ne demandant que des pensions raisonnables.

Depuis décembre 1921, le coût de la vie qui n'avait pour ainsi dire pas varié jusqu'en décembre 1922, a depuis cette date augmenté dans une proportion que les statistiques ont dénoncée. Il est difficile aux Aveugles de Guerre de discuter les chiffres donnés par les théoriciens, mais le rapport tend à démontrer que même dans les petites villes de la campagne et surtout dans les grandes villes, le budget familial de l'Aveugle de Guerre devient impossible à équilibrer avec la pension donnée par l'Etat.

Les chiffres que nous allons donner ne sont nullement exagérés.

Quel est le ménage pouvant se loger à Paris avec deux enfants dans un appartement pourvu des strictes conditions d'hygiène à moins de 1.900 francs ?

Beaucoup d'Aveugles parisiens sont obligés de subir un loyer plus fort. Les loyers sont très chers dans toutes les villes de France et dans un grand nombre d'agglomérations industrielles : Seine, Seine-et-Oise, départements libérés, Région de l'Est, Région de Toulouse, Grenoble, Saint-Etienne, etc...

Quelle que soit la région où l'on se trouve en France, même sur la Côte d'Azur, il faut au moins 500 francs par an pour assurer le chauf-

fage de l'Aveugle de Guerre qui est particulièrement frileux, et de sa famille.

On ne peut pas nourrir convenablement une famille de quatre membres à moins de 500 francs par mois, il faut augmenter ce chiffre, bien entendu, pour les grandes villes et les zones industrielles.

Les Aveugles veufs ou divorcés ayant gardé près d'eux leurs enfants, s'ils veulent respecter l'avenir de ceux-ci et mener eux-mêmes une vie convenable, sont obligés de s'assurer la présence d'une tierce personne qui, aujourd'hui coûte cher, même à la campagne; il faut généralement nourrir cette personne et la payer au moins 5 francs par jour.

Il est impossible à Paris ou dans les villes de trouver une chambre garnie, convenable, à moins de 5 francs par jour, et une personne s'occupant d'un aveugle à moins de 10 francs par jour. On voit donc que le budget d'un célibataire dans une ville exige une dépense d'au moins 12.000 francs par an, comme, actuellement il ne touche que 8.000 fr. il faut qu'il s'impose des restrictions que, sûrement, la France ne désire pas voir faire à ses grands mutilés.

On dira que certains Aveugles profitent de l'activité d'œuvres charitables, mais d'abord ces œuvres n'interviennent que dans des cas accidentels, maladie par exemple, et si l'Aveugle lui-même peut, dans certains cas, bénéficier de l'article 64, il n'en est pas de même pour sa femme et ses enfants. Les médecins et les pharmaciens, à la campagne comme à la ville, sont la source de très grosses dépenses imprévues. Puis ces œuvres sont loin de toucher tous les Aveugles, un grand nombre d'entre eux n'acceptent leur aide que par contrainte devant les nécessités de la vie, d'autres s'y refusent, car ceux qui ont été gravement blessés au service du pays ne devraient pas être obligés plusieurs fois dans l'année de dire merci, à des gens de cœur, sans doute, mais tout de même à des citoyens qui n'ont rien de supérieur à celui qu'ils obligent.

Quant à la question du salaire provenant du travail de l'Aveugle de Guerre, elle ne saurait être mise en avant. Sauf de très rares exceptions, l'activité de l'Aveugle n'est maintenue que par une dépense d'argent presque égale au rapport de sa production. Cette dépense est assumée par lui-même et par des collectivités, mais le bénéfice qui reste est à peu près nul. Il faut se rappeler que parmi ces grands invalides beaucoup se trouvent dans un état physique ou moral qui les rend incapables d'avoir un salaire quel qu'il soit.

La vie dans les petites villes ou les bourgs de province n'est pas aussi coûteuse que dans les grandes villes ou dans les zones industrielles, on peut penser qu'il y a un avantage moral à essayer d'entraîner les

aveugles vers les campagnes, et la plupart des personnes qui se sont occupées d'eux ont agi dans ce sens. Pourtant doit-on trop insister auprès de ceux qui sont nés dans les villes pour essayer de les en éloigner? Ils y ont leurs habitudes, leurs souvenirs d'avant leur blessure, et leur obstination à vouloir y demeurer doit être respectée.

Au contraire, un assez grand nombre de ceux qui sont fils de tout petits villages ont rallié les bourgs ou chefs-lieux de canton de leur voisinage; c'est qu'ils ont éprouvé un besoin d'activité et de distraction, qu'un aveugle total ne trouve pas toujours au milieu des champs.

Voici la répartition des 2.200 Aveugles de Guerre :

1° Régions à coût élevé :

Paris	370
Seine et Seine-et-Oise	80

Régions libérées :

Département du Nord	58
Pas-de-Calais	44
Somme	30
Aisne	12
Ardennes	11
Vosges	14
Meuse	6
Meurthe-et-Moselle	25
Marne	11
Oise	23

Zones industrielles :

Saint-Etienne	27
Montceau-les-Mines	36
Grenoble	31
Toulouse	22
Saint-Nazaire	47
Villes de plus de 50.000 habitants	363

1.210

2° Régions à coût moyennement élevé :

Villes de 5.000 à 50.000 habitants hors les zones industrielles	450
---	-----

3° Régions à coût le moins élevé :

Villes et villages moins de 5.000 habitants hors les zones industrielles	475
4° Algérie, Tunisie et Pays de Protectorat	65

Pour équilibrer le budget des Aveugles de Guerre, habitant les diverses régions, il convient de se baser sur une moyenne. En permettant à la moitié d'entre eux, ceux des zones au coût le plus élevé, de « joindre les deux bouts » comme en 1921, le Parlement sera certain de rassurer l'autre moitié vivant dans les villes de moins de 50.000 habitants, dans les petits villages, hors les zones industrielles et dans les colonies.

L'Union des Aveugles de Guerre demande d'une façon pressante au Parlement et au Gouvernement que la loi des Finances, ou une loi spéciale, créée dès l'exercice 1923, en faveur des invalides ayant une cécité absolue, une indemnité supplémentaire tenant compte de la façon la plus équitable de l'augmentation très nette du coût de la vie depuis le mois de décembre 1921.



NOTES & INFORMATIONS

PEUT-ON VOIR PAR LA PEAU

Un certain nombre de journaux en noir et en braille, ont publié des articles fort intéressants à ce sujet. Le Bureau de l'U. A. G., tout en suivant cette question, croit devoir dire à tous les membres de notre Groupement que jusqu'ici rien n'autorise à croire qu'une amélioration pratique peut résulter des expériences en cours de M. Romains et de ses adeptes.

AUX CAMARADES DE LA 18° REGION

Le Groupement régional de Bordeaux de l'Union des Aveugles de Guerre nous informe que M. Graterolle, Chevalier de la Légion d'honneur, 2, Cours Tournon, offre des avances d'argent aux Aveugles de Guerre de la 18° région, remboursables par 25 francs par mois et sans intérêt.

Les camarades du Groupement de la 18° région que cet avis pourra intéresser sont priés de s'adresser à l'adresse ci-dessus.

MACHINE A CALCULER

Le Permanent Blind Relief War Fund vient de donner à notre Société une machine à calculer exactement conforme à celle modifiée par notre camarade Bocquet.

Nous adressons nos sincères remerciements au Permanent Blind Relief War Fund qui ne cesse de témoigner à notre égard une bienveillante sollicitude.

Cette machine sera utile à nos bureaux.

TRANSCRIPTIONS EN BRAILLE

Le Livre de l'Aveugle, 5, place Pereire, à Paris, rappelle à tous ceux qui ont besoin de livres pour l'exercice de leur profession ou pour

leur distraction, qu'il est à leur disposition pour toutes transcriptions en braille gratuites.

La bibliothèque circulante est 14, rue Daru.

TRANSPORTS

Lettre de la Préfecture de Police de la Seine

Par lettre du 11 avril dernier vous m'avez signalé que des contraventions avaient été dressées à deux membres de l'Union, pour avoir voyagé en première classe sur le Nord-Sud avec un seul billet de seconde classe pour chacun d'eux et leur guide.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le 11 avril, jour où ces incidents sont survenus, la Société du Nord-Sud et la Compagnie du Métropolitain n'avaient pas encore donné des instructions pour l'application des nouvelles conditions de transport des aveugles et mutilés de guerre visés par l'article 10 de la loi du 3 mars 1919, les avenants passés par le département avec la S. T. C. R. R. n'ayant pas encore été approuvés par M. le Préfet de la Seine.

Mais à la suite des incidents survenus sur son réseau, la Société du Chemin de fer Nord-Sud, sans attendre cette approbation, a fait paraître une circulaire prescrivant à son personnel la mise en application de ces nouvelles conditions de transport.

Des instructions semblables ont été données par la Compagnie du Métropolitain à la date du 19 avril.

Par ailleurs, la Société du Chemin de fer Nord-Sud a classé les procès-verbaux qui avaient été établis contre les deux membres de l'Union que vous m'avez signalés.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Police :

le Chef de la 4^e Division : Signature illisible.

La Compagnie du Chemin de fer de Mamers à Saint-Calais (Sarthe) accorde aux mutilés ayant au moins 25 % d'invalidité et sur présentation de leur carte, une réduction de 50 %, cette réduction s'applique également à la personne accompagnant un mutilé dont l'invalidité est de 100 %, un seul billet sera délivré au mutilé et à son guide.

La Compagnie Normande de Navigation à vapeur accorde sur demande, aux Aveugles de Guerre, le passage gratuit sur ses bateaux. Le guide paie demi-place.

Nous adressons nos remerciements à cette Compagnie.

TELEGRAPHIE SANS FIL

S'il est une distraction qui convienne aux Aveugles, c'est bien la T. S. F., sous ses deux formes de télégraphie et de téléphonie. La Société française d'études de T. S. F. ayant été consultée par un certain nombre d'entre eux, a pensé les réunir. Son vif désir serait de mettre en rapport les aveugles s'occupant de T. S. F. pour les faire se connaître et se communiquer les procédés particuliers qui peuvent leur en faciliter l'étude et la pratique. Dans ce but, une section spéciale sera créée au sein de cette Société, pour grouper les Aveugles. Ils en feront officiellement partie à titre entièrement gratuit. Des réunions de cette section auront lieu, dans lesquelles des aveugles déjà compétents, dont certains ont pu construire des postes sans aucune aide, initieront leurs collègues à la construction et au maniement de certains appareils de réception, étudiés en vue de cette application spéciale.

Pour faire partie de la section des aveugles, s'adresser à M. Joseph Roussel, secrétaire général de la Société Française d'études de T. S. F., 12, rue Hoche, à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).

AUX CAMARADES

Nous sommes avisés qu'une dame très honorable serait désireuse de se consacrer, moyennant une très faible rétribution, au service d'un Aveugle. Nous prions les camarades que cette offre pourrait intéresser de s'adresser à M. G. Chesney, publiciste, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris.

Du Journal *la Haute-Marne Nouvelle*, du 15 avril dernier :

UN MODERNE QUINZE-VINGTS

On connaît le beau mot du vainqueur de l'Ourcq, cet illustre maréchal Maunoury, auquel la France faisait tout dernièrement des funérailles si justement triomphales, à propos de sa glorieuse cécité :

« Qu'importe mon état : mes yeux peuvent se fermer, puisqu'ils ont vu fuir les Allemands ! »

Cette parole stoïque, digne d'un héros de Plutarque, me revenait, l'autre jour, à la mémoire, en lisant, dans ce journal, le récit de la grandiose manifestation de patriotisme dont Saint-Dizier, a, dimanche, été le théâtre.

C'est que, dans le cortège du mitre, on ne l'a peut-être pas assez remarqué, figurait un officier qui, comme le maréchal Maunoury, a perdu ses yeux à la guerre : le lieutenant Pannetrat.